

Registre in-quarto de 99 feuillets ; papier vergé; filigrane : cartouche renfermant le mot BAUME. — Reliure en parchemin, page d'un missel noté du XIV^e siècle. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations.)

1635 (2 juillet-30 novembre). — Fol. 5. Installation des gouverneurs élus : « MM. Cabet, Henry, Nardin, Clerc, Montrivel, de Sone, Despoutot, Belin, Dorival, Chassignet, Pétremand, Ant. Mareschal, de Laborde ». (2 juillet). — Fol. 10 v°. Visite de M. de Lenoncourt au président, pour assurer de la part du duc de Lorraine du désir qu'a celui-ci « de favoriser la cité » (7 juillet). — Fol. 12 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 26 gros au lieu de 28 gros l'émine. — Nomination de Claude Cabet comme capitaine de l'Arsenal en remplacement de M. de Novillars qui n'a pas été continué au gouvernement (10 juillet). — Fol. 22 v°. Règlement au sujet des dons faits aux portes de la ville par les épousées et les étrangers. Pour les dons des épousées, le portier en recevra la moitié, les soldats de la garnison 1/4, les soldats de la ville et les citoyens de garde 1/4. Les dons des étrangers seront partagés par moitié entre les soldats de la garnison et entre les soldats de la ville ou des escadres, le portier comptant pour deux têtes dans le partage (31 juillet). — Fol. 25. Décès de Madame de Gonsans, religieuse au monastère des Dames de Battant ; elle est morte au bout de quatre jours et l'on soupçonne un cas de peste. Visite du corps par les médecins Plantamour et Gipponet, les chirurgiens Barbet et Joliot ; ils trouvent « grand soupçon de contagion à raison des antrax qui paroisoient sur les espoles et des exantèmes noirs sur le corps ». — Décision de « barrer » le monastère et de prévenir les villes du pays (5 août). — Fol. 27. Information contre le chanoine de Gonsans qui a fait conduire le corps de sa sœur dans une petite maison rue des Capucins, sans la permission des gouverneurs ; ordre de faire sortir le corps de cette maison (7 août). — Fol. 27. Plaintes du Chapitre au sujet de la réclamation par la cité d'un droit de gabelle au port de Rivotte (8 août) — Fol. 31 v°. Messe commandée par les gouverneurs aux Cordeliers en l'honneur de St-Roch (16 août). — Fol. 34. Permission donnée à un propriétaire du Grand Battant de relever l'enseigne de l'Ange sur sa maison. — Décès du gouverneur Antoine Valle, docteur ès-droits. 4 gouverneurs porteront les coins du poêle à ses obsèques ; la cité fournira 12 torches armoriées (22 août). — Fol. 36. Maladie de l'abbesse des Dames de Battant qui était à Chamars ; on craint la contagion. Désignation de Claude Belin comme surintendant en la police de santé (25 août). — Fol. 36 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 28 gros au lieu de 2 francs l'émine (27 août). — Fol. 37 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Sur le refus du Chapitre de contribuer pour plus de 300 francs aux fortifications, il est décidé que celui-ci sera contraint par voie exécutoire de payer 1.200 francs pour le passé, et qu'à l'avenir les chanoines seront contraints de contribuer comme les gouverneurs, les chapelains comme les autres citoyens (28 août). — Fol. 39 v°. Décision de faire dire chaque jour, aux frais de la cité, une grand' messe dans les divers couvents de la cité pour la prospérité des armes de l'Empereur. On commencera ces messes le 3 septembre, en l'église des Jacobins, devant l'image miraculeuse de la Sainte Vierge Mère de Dieu (1er septembre). — Fol. 41. Pieux plantés charitalement dans la rivière par Pierre Gascon, apothicaire, derrière sa maison afin d'éviter que l'on ne conduise les chevaux dans le « gourg » de Champrond. Sa veuve, demoiselle Anne Guillemin, devra continuer l'entretien de ces pieux, en vertu d'un accord précédemment conclu par la ville avec son mari (5 septembre). — Fol. 48 v°. Fixation du ban des vendanges aux 5 et 6 octobre (24 septembre). — Fol. 50 v°. Etablissement de visiteurs de gamey à chacune des portes de la cité (27 septembre). — Fol. 52 v°. Confiscation d'un chariot de vendange de gamey arrivant de Devecey et appartenant au docteur Sarragoz ; il est revendu 12 francs à ce dernier (30 septembre). — Fol. 54 v°. Confiscation d'un chariot de vendange appartenant à Richard Ligier revendu 15 francs (3 octobre). — Fol. 55. Doléances sur « la déchéance très notable et très grande qui paraît et s'accroist de temps en autre ès fruits pendant ès vignes du territoire de ceste cité, principalement ès lieux plus voisins d'icelle ». — Confiscation d'un chariot de vendange de gamey appartenant à Pierre Riboux, revendu 15 francs. — Confiscation de vendange avec gamey venant de Beure et appartenant à Pierre Rately ; on la revend 12 francs au propriétaire. — Fol. 56. Confiscation d'un chariot de vendange avec gamey appartenant au curé de St-Maurice : il est envoyé en aumône aux Cordeliers (4 octobre). — Fol. 57. Pourvoi du Chapitre auprès de l'Empereur contre les exigences de la cité pour les fortifications ; la cité écrira de son côté à l'Empereur (5 octobre). — Fol. 58 v°. Confiscation de gamey (6 octobre). — Fol. 63. Institution de chasse-coquins chargés d'expulser les mendians étrangers, aux gages de 3 carolus par pauvre qu'ils chasseront. — Décision portant qu'à l'avenir le président de la semaine sera constamment escorté d'un sergent, qui demeurera devant sa maison tandis qu'il y sera ; ses gages seront de 4 gros par jour (12 octobre). — Fol. 66-67. Décret notifié au Chapitre relativement aux fortifications (17-20 octobre). — Fol. 72. Lettres du Parlement de Dole appuyant les prétentions du Chapitre qui, contrairement au traité de Rouen, serait exempt de tout subside pour les fortifications. Le Parlement prie la cité de surseoir à toute saisie jusqu'à apaisement du différend par voie juridique ou amiable (27 octobre). — Fol. 74. Grand'messe à la chapelle de Notre Dame des Jacobins pour demander que la cité soit préservée de la peste — Remise de la foire de la Saint-Martin à celle de la Chandeleur en raison de la peste répandue dans les provinces voisines (29 octobre). — Fol. 75. Protestations de la cité au sujet d'attestations touchant la santé publique données par le secrétaire du Chapitre ; c'est un attentat au droit de police des gouverneurs (31 octobre). — Fol. 76 v°. Réponse du Chapitre : lors des dernières pestes, les gouverneurs avaient eux-mêmes requis le Chapitre de leur donner attestation qu'il n'y avait plus de cas dans la cité. Doléances du Chapitre sur divers autres points (4 novembre). — Fol. 80. Condoléances et offres de service

des échevins de Dole au sujet des accidents de peste arrivés dans la cité. — Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 32 gros au lieu de 30 gros l'émine {5 novembre} — Fol. 85. Offres de services faits par le maieur et deux échevins de Quingey au sujet de la peste : ils ne refuseront pas l'entrée de leur ville à ceux de cette cité munis d'attestations (10 novembre). — Fol. 85 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 28 florins, les moyens et les bas à 27 florins le muid (11 novembre). — Fol. 87 v°. Avis de l'arrivée ce même jour du duc de Lorraine. Comme il n'a pas prévenu de son arrivée, on ne mettra pas de soldats aux portes, mais des commis iront lui rendre visite et, comme il est général des armées de l'Empereur, on lui offrira de donner le mot d'ordre (14 novembre). — Fol. 90. Fixation du prix du blé des greniers à 34 gros l'émine (17 novembre). — Fol. 90 v°. Nouvelle visite au duc de Lorraine. Sur avis que le Chapitre aurait dit à celui-ci que, s'il avait différé d'arborer les cornettes en la chapelle du Saint-Suaire, c'était par ordre des gouverneurs, on démentira ce propos (19 novembre). — Fol. 92 v°. Nouvelle visite au duc de Lorraine (23 novembre). — Fol. 96. Visite de commis de la ville de Gray venus pour faire des offres de service à la cité au sujet de la peste ; on les rassure sur le peu de gravité de la contagion et on leur envoie à leur logis un présent de quatre petits pots de vin (27 novembre). — Fol. 98 v°. Assemblée extraordinaire au sujet d'une conversation du duc de Lorraine avec le co-gouverneur Chassignet. Le duc aurait dit que ses troupes et celles du comte Gallas allaient prendre leurs quartiers d'hiver pour quelque temps et s'éloignaient de la cité de dix ou quinze journées, qu'il était à craindre que les Français ne se jetassent en ce pays. Dom Gabriel de Tolède aurait ajouté qu'il y avait grande apparence de guerre en ce pays et qu'il s'offrait de renouer les démarches pour un secours auprès du gouvernement de Dole, « l'affaire s'étant acrochée jadis sur quelques petits punctilles. » — Visites de remerciement au duc de Lorraine et à D. Gabriel de Tolède (30 novembre).

(Les délibérations du 1er décembre 1635 au 31 mars 1636 se trouvent à la fin du registre BB. 64).